

## Démarrage rapide

**IMPORTANT :** Avant d'utiliser le produit, assurez-vous de lire ces instructions ainsi que les consignes de sécurité figurant dans le *Guide de l'utilisateur* en ligne.

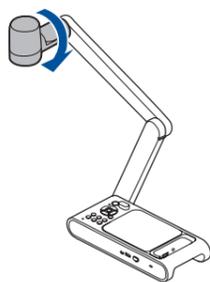
Veillez suivre ces instructions pour afficher des pages de livres et de documents, ainsi que des objets tridimensionnels. Pour obtenir des instructions sur l'utilisation de l'adaptateur pour microscope et d'autres fonctions, veuillez consulter le *Guide de l'utilisateur* en ligne.

## Configuration du produit

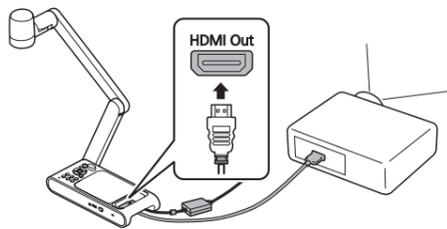
**1** Soulevez le bras de la caméra d'une main tout en tenant la base de l'autre main.



**2** Positionnez la tête de la caméra au-dessus de la surface de projection.

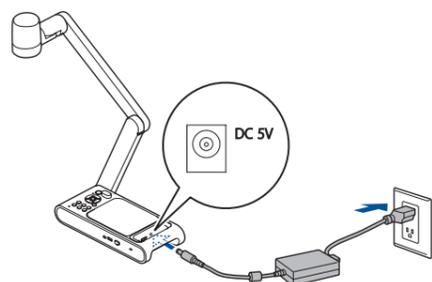


**3** Branchez la caméra de documents directement sur votre projecteur à l'aide du câble HDMI fourni. Vous pouvez également utiliser le câble USB fourni pour contrôler votre caméra de documents depuis un ordinateur à l'aide du logiciel de la caméra (voir « Utilisation du logiciel »).



**Remarque :** Vous pouvez également vous connecter à votre projecteur sans fil à l'aide de Miracast® (voir le *Guide de l'utilisateur en ligne* pour plus de détails).

**4** Branchez l'adaptateur d'alimentation à la caméra de documents et sur une prise électrique.

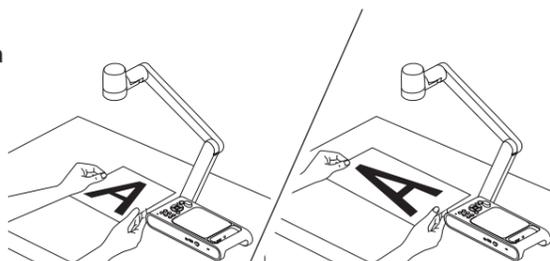


**5** Appuyez sur le bouton  d'alimentation pour mettre la caméra de documents sous tension.

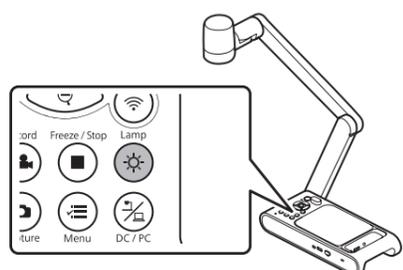
**6** Mettez le projecteur sous tension. Sélectionnez ensuite la source (port) du projecteur qui vous permettra d'afficher l'image de la caméra. Appuyez sur le bouton  **DC/PC** sur la caméra au besoin.

## Utilisation du produit

**1** Placez votre document sur la table, sous la tête de la caméra. Réglez la tête et le bras de la caméra au besoin.



**2** Appuyez sur le bouton  **Lamp** pour éclairer le document.

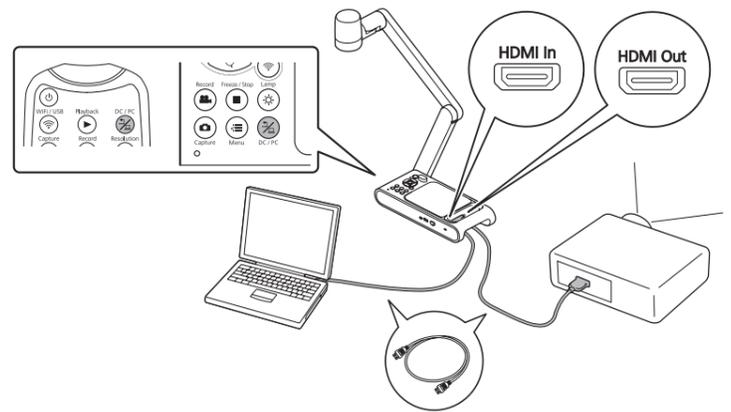


**3** Appuyez sur le bouton **AF** sur la caméra de documents ou sur la télécommande. Votre document est automatiquement mis au point.

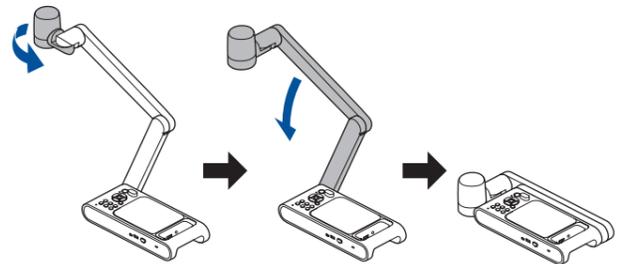
**4** Pour effectuer un zoom avant ou arrière sur une partie de l'image, appuyez sur le bouton **Zoom**  ou  de la caméra de documents ou de la télécommande.

**Remarque :** Pour plus d'informations sur l'utilisation de la télécommande, veuillez consulter le *Guide de l'utilisateur en ligne*.

**5** Si un ordinateur est connecté à la caméra de documents, vous pouvez utiliser le bouton  **DC/PC** de la caméra de documents ou de la télécommande pour basculer entre l'image de l'ordinateur et celle de la caméra de documents.



Lorsque vous avez fini d'utiliser le produit, éteignez-le et abaissez le bras de la caméra comme indiqué.



## Utilisation du logiciel

Vous pouvez utiliser le logiciel Easy Interactive Tools pour enregistrer du son et des images vidéo en direct, ainsi que des images fixes. Vous pouvez également l'utiliser pour réaliser des films en accéléré, annoter vos images et téléverser vos vidéos sur des sites Web populaires.

L'outil Epson Connect Tool for Document Camera (disponible en anglais seulement) vous permet d'utiliser Miracast pour envoyer des images de votre caméra vers votre projecteur. Veuillez consulter le *Guide de l'utilisateur en ligne* pour en savoir plus.

### Installation du logiciel

**Remarque :** Une connexion à Internet est requise pour obtenir les logiciels de votre produit.

**1** Téléchargez et exécutez le progiciel de votre produit :

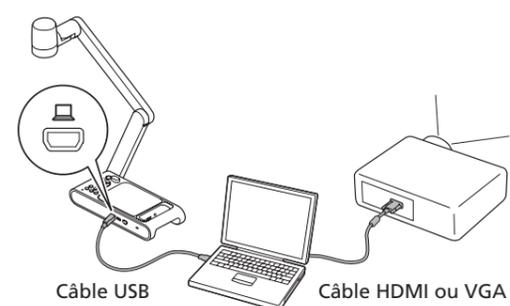
<http://epson.com/support/dc30downloads> (États-Unis)

<http://epson.ca/support/dc30downloads> (Canada)

**2** Suivez les instructions à l'écran pour exécuter le programme de configuration.

### Utilisation d'Easy Interactive Tools

**1** Branchez la caméra de documents sur votre ordinateur à l'aide du câble USB fourni.



**Remarque :** Veillez à vous connecter dans un port USB 2.0 de l'ordinateur.



2 Connectez l'ordinateur à votre projecteur à l'aide d'un câble HDMI ou VGA.

**Remarque :** Le câble utilisé pour la connexion peut différer selon l'ordinateur et le projecteur utilisés.

3 Pour Windows®, maintenez la touche Windows enfoncée et appuyez sur **P** en même temps, puis cliquez sur **Dupliquer**.

Si vous utilisez un ordinateur portable avec macOS 13, sélectionnez **Réglages système > Écrans**. Appuyez sur le bouton + du menu déroulant, puis choisissez un écran à dupliquer.

Sous macOS 12, sélectionnez **Préférences Système > Écrans > Réglages d'affichage**. Sélectionnez le projecteur, puis choisissez une option de copie pour l'affichage depuis le menu déroulant.

Sur un macOS 11 ou une version antérieure, ouvrez **Préférences Système** et sélectionnez **Écrans**. Cliquez sur l'onglet **Disposition** et cochez la case **Recopie vidéo**.

4 Sur votre ordinateur, ouvrez **Easy Interactive Tools**.

L'écran d'accueil s'affiche.

5 Cliquez sur l'icône  Autres outils et sélectionnez l'option **Caméra**. Sélectionnez la caméra de documents dans le menu déroulant situé dans le coin inférieur gauche de l'écran, puis utilisez la barre d'outils de l'application pour enregistrer une image fixe, un film en accéléré ou une vidéo.

Pour des instructions supplémentaires, veuillez consulter le *Guide d'utilisation Easy Interactive Tools* en ligne.

## Utilisation de l'outil Epson Connect Tool for Document Camera

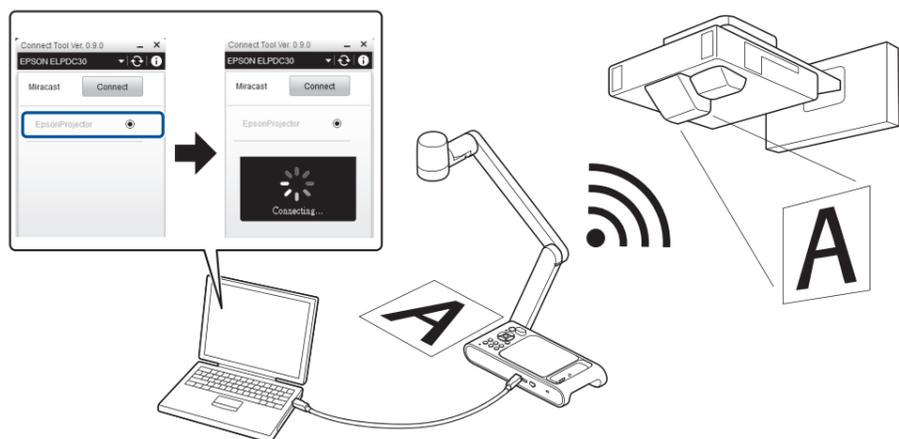
1 Branchez la caméra de documents sur votre ordinateur à l'aide du câble USB fourni.

2 Sur votre ordinateur, ouvrez l'outil **Epson Connect Tool for Document Camera**.

3 Dans l'écran qui s'affiche, ouvrez le menu déroulant et sélectionnez la caméra de documents.



4 Sélectionnez le projecteur que vous souhaitez connecter via Miracast, puis cliquez sur **Connect** (Connecter). Une fois la connexion établie, l'image prise par la caméra de documents est affichée par le projecteur.



**Remarque :** Pour les projecteurs Epson, vous devez sélectionner **Screen Mirroring** (Affichage en miroir) comme source à connecter via Miracast.

## Enregistrement

Enregistrez votre produit dès aujourd'hui pour obtenir des renseignements sur les mises à jour de produits et des offres exclusives. Vous pouvez enregistrer votre produit en ligne à l'adresse <http://epson.com/webreg>.

## Comment obtenir de l'aide

### Manuels

Pour obtenir plus d'informations concernant l'utilisation du produit, vous pouvez consulter ou télécharger les manuels en ligne à partir du site Web d'Epson, tel que décrit ci-dessous.

### Soutien Internet

Rendez-vous au <http://epson.com/support/dc30downloads> (États-Unis) ou au <http://epson.ca/support/dc30downloads> (Canada) afin de télécharger des logiciels et des utilitaires, de consulter les manuels, d'obtenir des conseils de dépannage et de communiquer avec Epson.

### Soutien téléphonique

Pour utiliser le service Epson PrivateLine® Support, veuillez composer le 1 800 637-7661 (États-Unis et Canada). Ce service est disponible pendant toute la durée de votre garantie. Vous pouvez aussi parler à un spécialiste du soutien en composant le 562 276-4394 (États-Unis) ou le 905 709-3839 (Canada).

Les heures de soutien sont de 7 h à 16 h, heure du Pacifique, du lundi au vendredi. Les heures et les jours de soutien peuvent être modifiés sans préavis. Des frais d'interurbain sont éventuellement à prévoir.

## Avis

### Déclaration de conformité du fournisseur

Selon la norme 47CFR, parties 2 et 15, régissant les ordinateurs personnels et périphériques de classe B, et/ou les unités centrales et les dispositifs d'alimentation électrique utilisés avec les ordinateurs personnels de classe B :

Nous : Epson America, Inc.  
Situés au : 3131 Katella Ave., Los Alamitos, CA 90720, U.S.A.  
Téléphone : 562 981-3840

Déclarons, sous notre seule et unique responsabilité, que le produit identifié dans les présentes est conforme à la norme 47CFR, parties 2 et 15, des règles FCC régissant les dispositifs numériques de classe B. Chaque produit commercialisé est identique à l'appareil représentatif testé et jugé conforme aux normes. Les registres maintenus continuent d'indiquer que l'équipement produit devrait se situer dans les limites acceptables, du fait de la production en quantité et des essais statistiques réalisés, conformément à la norme 47CFR, section 2.906. Le fonctionnement est soumis aux deux conditions suivantes : (1) cet appareil ne doit pas provoquer de brouillage nuisible, et (2) cet appareil doit tolérer le brouillage à la réception, y compris le brouillage risquant de provoquer un fonctionnement indésirable de celui-ci.

Nom commercial : Epson  
Type de produit : Caméra de documents  
Modèle : ELPDC30  
Nom de commercialisation : DC-30  
Options : Télécommande 1913835xx (x = 0-9)

Selon la norme 47CFR, parties 2 et 15, régissant les alimentations de puissance de commutation externes de classe B :

Nous : AVer Information Inc.  
Situés au : 668 Mission Ct., Fremont, CA 94539, U.S.A.  
Téléphone : 408 263-3828

Déclarons, sous notre seule et unique responsabilité, que le produit identifié dans les présentes est conforme à la norme 47CFR, parties 2 et 15, des règles FCC régissant les dispositifs numériques de classe B. Chaque produit commercialisé est identique à l'appareil représentatif testé et jugé conforme aux normes. Les registres maintenus continuent d'indiquer que l'équipement produit devrait se situer dans les limites acceptables, du fait de la production en quantité et des essais statistiques réalisés, conformément à la norme 47CFR, section 2.906. Le fonctionnement est soumis aux deux conditions suivantes : (1) cet appareil ne doit pas provoquer de brouillage nuisible, et (2) cet appareil doit tolérer le brouillage à la réception, y compris le brouillage risquant de provoquer un fonctionnement indésirable de celui-ci.

Nom commercial : FSP  
Type de produit : Adapteur de puissance de commutation  
Modèle : FSP015-DPAN3



## Consignes de sécurité concernant le produit sans fil

Contient le modèle de clé sans fil : PW00U

Ce document contient des consignes de sécurité et une description des caractéristiques techniques. Lisez attentivement ce document avant l'utilisation pour assurer votre sécurité et le rendement optimal du produit. Toute modification non expressément autorisée par la partie responsable de la conformité peut révoquer le droit d'usage de l'utilisateur lui permettant de faire fonctionner le présent équipement. Cet équipement doit être installé et utilisé avec un minimum de 7,9 po (20 cm) de distance entre la source de rayonnement et votre corps. Cet équipement ne doit être utilisé qu'en intérieur. N'activez pas la fonction de communication sans fil près d'appareils à commande automatique comme les portes automatiques et les avertisseurs d'incendie. Les ondes électromagnétiques peuvent produire des interférences électromagnétiques avec ces appareils ou causer le dysfonctionnement de ceux-ci.

### Avis FCC pour les É.-U.

Comporte un identifiant FCC : 2AHDGPW00U

Fréquence de fonctionnement : 2,402-2,480 GHz (Bluetooth®), 2,412-2,462 GHz (11b/g/n), 5,180-5,240 GHz, 5,260-5,320 GHz, 5,500-5,700 GHz, 5,745-5,825 GHz (11a/n/ac)

Cet appareil est conforme à la partie 15 des règles FCC. Le fonctionnement est soumis aux deux conditions suivantes : (1) Cet appareil ne doit pas provoquer de brouillage nuisible, et (2) cet appareil doit tolérer le brouillage à la réception, y compris le brouillage risquant de provoquer un fonctionnement indésirable.

À l'issue des tests dont il a fait l'objet, cet appareil a été déclaré conforme aux normes des appareils numériques de classe B, conformément à la partie 15 de la réglementation FCC. Ces normes sont destinées à assurer un niveau de protection adéquat contre les interférences néfastes dans les installations résidentielles. Cet appareil produit, utilise et peut émettre des fréquences radioélectriques et, s'il n'est pas installé et utilisé conformément aux directives, peut brouiller les communications radio. Toutefois, il est impossible de garantir qu'aucune interférence ne se produira dans une installation particulière. Si cet équipement brouille la réception des ondes radio et télévisuelles, ce que vous pouvez déterminer en éteignant et en rallumant l'équipement, nous vous encourageons à prendre l'une des mesures correctives suivantes :

- Réorientez ou déplacez l'antenne.
- Éloignez l'appareil du récepteur.
- Branchez l'appareil à une autre prise ou sur un autre circuit que celui du récepteur.
- Demandez conseil au revendeur de l'appareil ou à un technicien radio/télévision expérimenté.

**Mise en garde :** Des câbles et des connecteurs correctement blindés et reliés à la terre doivent être utilisés pour les connexions à un ordinateur hôte et/ou à des périphériques afin de respecter les limites d'émission de la FCC. La transmission de données est toujours initiée par un logiciel; les données sont ensuite transmises au contrôle d'accès au support (MAC) par la bande de base analogique et numérique, avant de parvenir à la puce radiofréquence (RF). Plusieurs paquets spéciaux sont initiés par le contrôle d'accès au support (MAC). La portion numérique de la bande de base ne peut mettre en marche le transmetteur radiofréquence (RF) que de cette façon, et conséquemment l'éteindre à la fin du paquet. Par conséquent, le transmetteur ne sera en marche que lorsque les paquets en question seront en cours de transmission. Autrement dit, le dispositif cesse automatiquement la transmission lorsqu'il n'y a pas d'information à transmettre ou en cas de défaillance.

Ce transmetteur ne doit pas être installé au même endroit qu'une autre antenne ou un autre transmetteur ou utilisé conjointement à une autre antenne ou un autre transmetteur.

Cet équipement est conforme aux limites d'exposition aux rayonnements de la FCC établies pour un environnement non contrôlé et respecte les règles d'exposition aux fréquences radioélectriques (RF) de la FCC. Cet équipement doit être installé et utilisé avec un minimum de 7,9 po (20 cm) de distance entre la source de rayonnement et votre corps.

### Avis d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE)

Comporte un identifiant IC (ISDE) : 21367-PW00U

Fréquence de fonctionnement : 2,402-2,480 GHz (Bluetooth), 2,412-2,462 GHz (11b/g/n), 5,180-5,240 GHz, 5,260-5,320 GHz, 5,500-5,700 GHz, 5,745-5,825 GHz (11a/n/ac)

CAN ICES-3 (B)/NMB-3 (B)

L'émetteur/récepteur exempt de licence contenu dans le présent appareil est conforme aux Cahiers des charges sur les normes radioélectriques (CNR) d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada applicables aux appareils radio exempts de licence. Le fonctionnement est soumis aux deux conditions suivantes : (1) Cet appareil ne peut causer d'interférences. (2) Cet appareil doit accepter toute interférence, y compris les interférences qui peuvent provoquer un fonctionnement non désiré de l'appareil.

Cet équipement est conforme aux limites d'exposition aux rayonnements d'ISDE établies pour un environnement non contrôlé, et est conforme aux règles en matière d'exposition aux radiofréquences CNR-102 d'ISDE.

Cet équipement doit être installé et utilisé avec un minimum de 7,9 po (20 cm) de distance entre la source de rayonnement et votre corps.

## Garantie limitée d'Epson America, Inc.

**A. Ce que couvre la garantie :** Epson America, Inc. (« **Epson** ») garantit à l'acheteur du produit Epson couvert par la présente garantie limitée que si le produit est acheté et utilisé seulement au Canada, aux États-Unis ou à Porto Rico, il sera exempt de défaut de fabrication et de vice de matériau pendant une durée de deux (2) ans, à compter de la date d'achat d'origine.

**B. Ce que fera Epson pour remédier aux problèmes :** Si votre produit doit être réparé durant la période où il est couvert par la garantie limitée, veuillez appeler Epson au numéro indiqué à la fin de la présente déclaration et assurez-vous d'être en mesure d'indiquer le modèle, le numéro de série et la date d'achat d'origine. Il sera possible d'obtenir du soutien auprès d'Epson en composant ce numéro pendant les heures d'ouverture régulières du service (actuellement de 7 h à 16 h, heure du Pacifique, du lundi au vendredi; ces heures peuvent faire l'objet de changements). Si Epson confirme qu'une intervention au titre de la garantie est nécessaire, Epson pourra, à son choix, réparer ou remplacer l'appareil défectueux sans frais de pièces ou de main-d'œuvre.

Si Epson autorise le remplacement de l'unité défectueuse, Epson vous enverra un produit de remplacement, en port payé, si vous avez une adresse au Canada, aux États-Unis ou à Porto Rico. Le produit de remplacement pourra être neuf ou remis à neuf selon les normes de qualité d'Epson. (Le produit de remplacement pourrait ne pas inclure le matériel de promotion, les accessoires, les documents, les guides, les logiciels ou les câbles.) Il vous incombe d'emballer correctement l'appareil défectueux et de le retourner à Epson dans un délai de cinq (5) jours ouvrables après avoir reçu l'unité de remplacement. Epson vous demandera un numéro de carte de crédit ou de débit pour couvrir le coût du produit de remplacement si vous ne retournez pas le produit défectueux.

Si Epson autorise une réparation plutôt qu'un échange, Epson vous demandera de lui envoyer votre produit directement ou à son centre de service autorisé, qui réparera le produit et vous le renverra. Vous avez la responsabilité d'emballer le produit et devez assumer les frais de poste et d'expédition vers et depuis le centre de service autorisé Epson. Lorsqu'une intervention au titre de la garantie nécessite l'échange du produit ou d'une pièce, l'article remplacé devient propriété d'Epson. Si, pour quelque raison que ce soit pendant la durée de la présente entente, il n'est pas possible de réparer le produit et qu'Epson ne vend plus d'appareils du même modèle, Epson le remplacera par un produit d'un autre modèle de valeur équivalente ou supérieure. La responsabilité d'Epson pour le remplacement du produit couvert par la présente garantie ne peut dépasser le prix de vente d'origine du produit couvert. Les produits et pièces de remplacement sont couverts pour la période de garantie restante du produit couvert par la présente garantie limitée.

### C. Ce que la présente garantie ne couvre pas

1. Tous les dommages causés par une mauvaise utilisation, une utilisation abusive, une installation incorrecte, une négligence, les catastrophes comme un incendie, une inondation ou la foudre, une surtension électrique, un logiciel ou une interaction avec des produits de marque autre qu'Epson.
2. Tous les dommages causés par des logiciels, des applications, des pièces, des composants ou des appareils périphériques de tiers ajoutés au produit après son envoi par Epson, par exemple les cartes, composants ou câbles ajoutés par le revendeur ou l'utilisateur, ou tout entretien visant l'un ou l'autre de ces éléments.
3. Tous les dommages causés par l'installation du produit près d'une source de chaleur ou directement dans la trajectoire d'une grille d'aération ou d'un climatiseur.
4. Les dommages causés par une utilisation continue et excessive.
5. Les dommages causés par un entretien inadéquat du produit (voir le *Guide de l'utilisateur* à ce sujet).
6. L'entretien lorsque le produit est utilisé hors du Canada, des États-Unis ou de Porto Rico.
7. L'entretien lorsque l'étiquette, le logo, la plaque signalétique ou le numéro de série ont été enlevés du produit.
8. Les consommables comme les filtres ou tous les éléments identifiés comme pouvant être remplacés par l'utilisateur dans la documentation du produit (voir le *Guide de l'utilisateur* à ce sujet).
9. La perte de données.
10. L'installation ou la désinstallation.
11. Tous les dommages résultant de l'entretien fait par un tiers autre qu'un réparateur Epson autorisé.
12. Les dommages résultant du fonctionnement ou de l'entreposage de l'appareil dans un environnement l'exposant à de la fumée, à de l'huile, à un taux d'humidité élevé, à de la condensation, à des gaz corrosifs ou à des produits chimiques, à de la poussière, à des vibrations ou à des chocs excessifs.
13. Les dommages esthétiques causés par la manipulation ou l'usure normale lors de l'utilisation.
14. Toutes les pièces ou tous les produits achetés usagés, remis à neuf ou remis en état.
15. Tous les dommages causés par des matériaux d'emballage inappropriés ou découlant d'un emballage et d'un transport inappropriés lorsqu'un produit est retourné à des fins de réparation ou de remplacement. Les dommages subis par le produit lors du transport vous seront facturés.

Si une anomalie signalée ne peut être décelée ni reproduite lors de l'entretien, les frais engagés seront à votre charge. Epson n'est pas responsable de vos données ou de vos applications, lesquelles ne pourront pas être restaurées en cas de perte. Il vous incombe d'en prévoir la sauvegarde. Vous devrez assumer les frais d'affranchissement, d'assurance ou d'expédition engagés pour faire réparer votre produit Epson au titre de la garantie avec retour en atelier. La présente garantie est inaccessibile.

### D. DIFFÉRENDS, ARBITRAGE INDIVIDUEL EXÉCUTOIRE ET RENONCIATION À EXERCER DES ACTIONS COLLECTIVES ET DES ARBITRAGES COLLECTIFS

1. **Différends :** Les dispositions du présent article D s'appliquent à tous les différends entre vous et Epson. Le terme « différend » doit être interprété de manière à donner le sens le plus large autorisé par la loi ou l'équité et inclut les différends, réclamations, controverses ou actions entre vous et Epson en lien avec le présent contrat (notamment quant à la formulation de celui-ci, à son exécution ou à la violation de celui-ci), les logiciels, le matériel Epson, la relation entre les parties et/ou toute autre opération conclue entre vous et Epson ou y ayant trait, qu'ils découlent d'un contrat, d'une garantie, d'une fausse déclaration, d'une fraude, d'un délit, d'un délit intentionnel, d'une loi, d'un règlement ou d'une ordonnance, en droit ou en équité. Cependant, un « différend » exclut toute réclamation ou cause d'action pour (a) la contrefaçon ou la dilution d'une marque de commerce, (b) la violation d'un brevet, (c) la violation du droit d'auteur ou son utilisation abusive ou (d) l'usurpation d'un secret commercial (une « réclamation en matière de propriété intellectuelle »). Vous et Epson reconnaissez également, nonobstant l'article D, qu'un tribunal, et non un arbitre, peut décider si une réclamation ou une cause d'action constitue une réclamation en matière de propriété intellectuelle.
2. **Résolution initiale d'un différend :** Conformément à l'article D, avant de soumettre une demande d'arbitrage, vous et Epson devez chacun accepter de vous efforcer de résoudre tout différend de façon informelle pendant 60 jours. Si vous et Epson ne parvenez pas à un accord pour régler le différend dans les 60 jours, vous ou Epson pouvez entamer la procédure d'arbitrage conformément au paragraphe D(6). L'avis à Epson doit être adressé à : Epson America, Inc., ATTN : Legal Department, 3131 Katella Ave., Los Alamitos, CA 90720, U.S.A. Tout avis de différend doit inclure le nom, l'adresse et les coordonnées de la partie qui l'envoie, les faits à l'origine du différend et la réparation demandée. Tout avis vous sera envoyé à

vosre adresse la plus récente dans les dossiers d'Epson. Pour cette raison, il est important de nous informer de tout changement d'adresse par courriel à l'adresse EALegal@ea.epson.com, ou par la poste à l'adresse indiquée précédemment. Vous et Epson convenez d'agir de bonne foi pour résoudre le différend conformément au paragraphe D(2) avant d'entamer la procédure d'arbitrage.

3. **Arbitrage exécutoire** : Si nous ne parvenons pas à une solution mutuellement convenue dans une période de 60 jours à compter du moment où a commencé le processus informel de résolution du différend conformément au paragraphe D(2) ci-dessus, l'une ou l'autre partie peut entamer la procédure d'arbitrage exécutoire. Vous et Epson convenez de régler tous les différends par arbitrage exécutoire conformément aux dispositions du présent contrat. **L'ARBITRAGE SIGNIFIE QUE VOUS RENONCEZ À VOTRE DROIT À UN JUGE OU À UN JURY DANS LE CADRE D'UNE POURSUITE JUDICIAIRE ET QUE VOTRE DROIT À LA COMMUNICATION ET VOS MOTIFS D'APPEL SONT PLUS RESTREINTS QUE DEVANT UN TRIBUNAL.** En vertu du présent contrat, l'arbitrage exécutoire sera administré par JAMS, une autorité reconnue à l'échelle nationale en matière d'arbitrage, conformément aux règlements et procédés d'arbitrage simplifiés de JAMS ou à son code de procédure applicable en vigueur pour les conflits liés aux consommateurs, à l'exception de toutes les règles qui autorisent les arbitrages collectifs (pour plus de détails sur la procédure, consultez le paragraphe D(6) ci-dessous). Vous et Epson comprenez et acceptez que (a) la loi Federal Arbitration Act (9 U.S.C. section 1 et suivantes) régit l'interprétation et l'application du présent article D, que (b) le présent contrat consigne une opération de commerce entre États et que (c) le présent article D demeurera en vigueur même après la résiliation du présent contrat.
4. **Exception — Cour des petites créances** : Nonobstant l'accord des parties à régler les différends en arbitrage, vous ou nous pouvons tenter une action individuelle à la Cour des petites créances de votre État, province, territoire ou municipalité si l'action relève de la compétence de ce tribunal et qu'elle est en instance uniquement dans cette cour.
5. **RENONCIATION D'ACTION COLLECTIVE ET D'ARBITRAGE COLLECTIF : VOUS ET EPSON ACCEPTEZ QUE CHAQUE PARTIE PUISSE SOULEVER UN DIFFÉREND À L'ENCONTRE DE L'AUTRE PARTIE UNIQUEMENT À TITRE INDIVIDUEL ET NON DANS LE CADRE D'UNE ACTION COLLECTIVE OU D'UN ARBITRAGE COLLECTIF.** Si un tribunal ou un arbitre juge que la renonciation à toute action collective énoncée dans le présent paragraphe est nulle ou inexécutoire pour quelque raison que ce soit, ou qu'un arbitrage peut avoir lieu sur une base collective, alors les dispositions sur l'arbitrage établies dans le présent document seront considérées comme nulles et non avenues dans leur totalité et les parties seront considérées comme n'ayant pas accepté d'arbitrer les différends.
6. **Procédure d'arbitrage** : Si vous ou Epson lancez une procédure d'arbitrage, celle-ci sera régie par les procédures et le règlement d'arbitrage simplifiés de JAMS ou le règlement applicable de JAMS en vigueur au moment où une demande d'arbitrage est déposée, et par les règles énoncées dans la présente entente, à l'exclusion des règles qui permettent l'arbitrage sur la base d'actions collectives (« le règlement de JAMS »), que l'on peut consulter à l'adresse <http://www.jamsadr.com> ou en composant le 1 800 352-5267. Tous les différends doivent être résolus par un seul arbitre neutre, qui sera sélectionné conformément aux procédures et au règlement d'arbitrage simplifiés de JAMS, et les deux parties doivent avoir une possibilité raisonnable de participer à la sélection de l'arbitre. L'arbitre est lié par les conditions de ce contrat. L'arbitre, et non un tribunal ou un organisme fédéral, provincial, territorial ou local, détient le pouvoir exclusif de régler tous les différends découlant de l'interprétation, de l'applicabilité, du caractère exécutoire ou de la formulation du présent contrat ou y étant liés, y compris toute déclaration indiquant qu'une partie ou l'intégralité du présent contrat est nulle ou susceptible d'annulation. Malgré cette vaste extension des pouvoirs de l'arbitre, un tribunal peut décider de ne se pencher que sur la question limitée visant à déterminer si une réclamation ou une cause d'action relève d'une réclamation en matière de propriété intellectuelle, ce qui est exclu de la définition du terme « différend » dans le paragraphe D(1) ci-dessus. L'arbitre est habilité à accorder toute réparation qui serait offerte dans un tribunal en droit ou en équité. Dans certains cas, les frais d'arbitrage peuvent dépasser les coûts de procédure de litige, et le droit d'obtenir la communication peut être plus limité dans la procédure d'arbitrage que devant les tribunaux. Chaque partie, à ses propres frais, a le droit d'avoir recours à des avocats en relation avec l'arbitrage. La décision de l'arbitre lie les parties et pourra être considérée comme un jugement dans n'importe quel tribunal compétent. Vous pouvez tenir des audiences d'arbitrage par téléphone ou, si vous et Epson êtes d'accord, les tenir en ligne, au lieu de les tenir en personne. Les audiences d'arbitrage en personne (ni au téléphone ni en ligne) doivent avoir lieu dans un endroit raisonnablement accessible à partir de votre résidence principale, ou à Orange County, en Californie, à votre discrétion.
- a. **Introduction de la procédure d'arbitrage** : Si vous ou Epson décidez d'aller en arbitrage pour régler un différend, les deux parties consentent à suivre la procédure suivante :
  - i. Rédiger une demande d'arbitrage : La demande doit comprendre une description du différend et le montant de la réparation demandé. Vous pouvez trouver un exemple d'une demande d'arbitrage sur le site <http://www.jamsadr.com> (Demand for Arbitration [la « demande d'arbitrage »]).
  - ii. Envoyer trois (3) exemplaires de la demande d'arbitrage, ainsi que les droits de dépôt appropriés, à l'adresse : JAMS, 5 Park Plaza, Suite 400, Irvine, CA 92614, U.S.A.
  - iii. Envoyer un (1) exemplaire de la demande d'arbitrage à l'autre partie (à la même adresse que l'avis de différend, ci-dessus au paragraphe D[2]), ou selon ce dont les parties auront convenu.
- b. **Formule de l'audience** : Pendant l'arbitrage, le montant de toute offre de règlement ne doit pas être divulgué à l'arbitre avant que celui-ci ne connaisse du montant, s'il y a lieu, auquel vous ou Epson avez droit. Le partage ou l'échange de renseignements non confidentiels se rapportant au différend peut être autorisé pendant l'arbitrage.
7. **Droit de retrait de 30 jours : Vous pouvez choisir de vous retirer (vous exclure) de la procédure d'arbitrage individuelle, exécutoire et finale, et de la renonciation des procédures d'action collective mentionnées à l'article D dans le présent contrat en envoyant une lettre à l'adresse d'Epson indiquée au paragraphe D(2) ci-dessus dans les 30 jours à compter de votre acceptation du présent contrat dans laquelle figurent (i) votre nom, (ii) votre adresse postale et (iii) votre demande d'être exclu(e) de la procédure d'arbitrage finale, exécutoire et individuelle et de la renonciation des procédures d'action collective indiquées dans le présent**

**article D. Dans le cas où vous choisissez de vous retirer de la procédure décrite ci-dessus, toutes les autres conditions contenues dans le contrat continuent de s'appliquer, y compris l'obligation de fournir un avis préalable à un différend. Si vous exercez votre droit de retrait de ces dispositions d'arbitrage, celles-ci ne s'appliqueront pas non plus à Epson.**

8. **Modifications apportées à l'article D** : Nonobstant toute disposition à l'effet contraire dans le présent contrat, vous et Epson convenez que si Epson modifie la procédure de règlement des différends et les dispositions de la renonciation à toute action collective dans le présent contrat (sauf en cas de modification de l'adresse d'Epson), Epson obtiendra votre consentement relativement à la modification applicable. Si vous n'acceptez pas de façon expresse la modification applicable, vous convenez d'arbitrer tout différend entre les parties en fonction du libellé du présent article D (ou de résoudre les différends conformément au paragraphe D(7), si vous vous êtes retiré(e) en respectant le délai de rigueur pour ce faire à compter de votre acceptation initiale du présent contrat).
9. **Dissociabilité** : Si l'une ou l'autre des dispositions du présent article D est déclarée inexécutoire, cette disposition sera retirée et le reste du présent contrat restera en vigueur. **Ce qui précède ne s'applique pas à l'interdiction d'intenter des actions collectives conformément au paragraphe D(5). Par conséquent, si le paragraphe D(5) est déclaré inexécutoire, l'article D en entier (et seul l'article D) deviendra nul et non avenue.**

#### E. STIPULATION D'EXONÉRATION DE GARANTIES

LA GARANTIE ET LE DÉDOMMAGEMENT CI-DESSUS SONT EXCLUSIFS ET REMPLACENT TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADAPTABILITÉ À UNE FIN PARTICULIÈRE ET DE NON-VIOLATION DE DROITS. CERTAINES LOIS NE PERMETTENT PAS L'EXCLUSION DE GARANTIES IMPLICITES. LE CAS ÉCHÉANT, L'EFFET DE TOUTES LES GARANTIES EXPRESSES ET IMPLICITES SE LIMITE À LA PÉRIODE DE GARANTIE MENTIONNÉE PRÉCÉDEMMENT. SAUF DISPOSITIONS CONTRAIRES, TOUTE DÉCLARATION OU GARANTIE FAITE PAR UNE AUTRE PERSONNE OU SOCIÉTÉ EST NULLE. CERTAINS ÉTATS N'AUTORISENT PAS LES LIMITATIONS VISANT LA DURÉE D'UNE GARANTIE IMPLICITE; LES LIMITATIONS INDIQUÉES PRÉCÉDEMMENT POURRAIENT AINSI NE PAS ÊTRE APPLICABLES.

#### F. EXCLUSION DES DOMMAGES; RESPONSABILITÉ MAXIMALE D'EPSON

NI EPSON NI SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES NE POURRONT ÊTRE TENUS RESPONSABLES EN CAS DE DOMMAGES SPÉCIAUX, INDIRECTS OU CONSÉCUTIFS ET EN CAS DE PERTES DE BÉNÉFICES, DES COÛTS DE L'ÉQUIPEMENT DE SUBSTITUTION, DU TEMPS D'ARRÊT, DES RÉCLAMATIONS DE TIERS, OU DES DOMMAGES MATÉRIELS DÉCOULANT DE L'UTILISATION OU DE L'IMPOSSIBILITÉ D'UTILISER LE PRODUIT EPSON, QU'ELLE SOIT CAUSÉE PAR UNE VIOLATION DE LA GARANTIE OU TOUTE AUTRE THÉORIE JURIDIQUE. EN AUCUN CAS EPSON OU SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES NE PEUVENT ÊTRE TENUS RESPONSABLES DES DOMMAGES DE QUELQUE TYPE QUE CE SOIT QUI EXCÈDENT LE PRIX D'ACHAT AU DÉTAIL ORIGINAL DU PRODUIT. CERTAINS ÉTATS N'AUTORISENT PAS L'EXCLUSION OU LES LIMITATIONS VISANT LES DOMMAGES ACCIDENTELS OU INDIRECTS; LES LIMITATIONS INDIQUÉES PRÉCÉDEMMENT POURRAIENT AINSI NE PAS ÊTRE APPLICABLES.

#### G. Autres dispositions

1. **Autres droits que vous pourriez avoir** : La présente garantie limitée vous confère des droits précis, et vous pourriez avoir certains autres droits selon le territoire de compétence. Certains territoires n'autorisent pas l'exclusion ou les limitations visant les dommages accidentels ou indirects; les limitations ou exclusions indiquées précédemment pourraient ainsi ne pas être applicables.
2. **Loi applicable** : À l'exception de ce qui est stipulé à l'article D en matière d'arbitrage, vous et Epson reconnaissez que les réclamations sont régies par les lois de la province ou du pays où vous résidez.
3. **Territoire de compétence** : Dans l'éventualité d'un différend, à l'exception des réclamations qui font l'objet d'un arbitrage conformément aux dispositions de l'article D, vous et Epson reconnaissez la compétence des tribunaux de l'État ou de la province où vous résidez ou, s'il n'y en a pas, de ceux du comté d'Orange, en Californie.

Pour trouver le revendeur Epson autorisé le plus près de chez vous, visitez [www.epson.ca](http://www.epson.ca) (ou [www.epson.com](http://www.epson.com) si vous habitez aux États-Unis).

Pour trouver le centre de service autorisé Epson le plus près de chez vous, visitez [www.epson.ca/servicecenterlocator](http://www.epson.ca/servicecenterlocator) au Canada (ou [www.epson.com/servicecenterlocator](http://www.epson.com/servicecenterlocator) aux États-Unis).

Pour communiquer avec Epson Connection<sup>MS</sup>, veuillez composer le 1 800 637-7661 ou le 905 709-3839 (au Canada) ou le 562 276-4394 (aux États-Unis).



EPSON est une marque déposée et le logo EPSON est un logotype déposé de Seiko Epson Corporation.

PrivateLine est une marque déposée et Epson Connection est une marque de service d'Epson America, Inc.

Mac et macOS sont des marques de commerce d'Apple Inc., déposées aux É.-U. et dans d'autres pays.

Microsoft et Windows sont des marques de commerce du groupe d'entreprises de Microsoft.

Miracast<sup>®</sup> est une marque déposée de Wi-Fi Alliance<sup>®</sup>.

Avis général : Les autres noms de produit utilisés dans le présent document sont donnés uniquement à titre d'identification et peuvent être des noms de marque de leurs détenteurs respectifs. Epson renonce à tous les droits associés à ces marques.

L'information contenue dans ce document peut être modifiée sans préavis.

**AVERTISSEMENT** : Les câbles/cordons fournis avec ce produit contiennent des produits chimiques, y compris du plomb, reconnus par l'État la Californie comme étant la cause d'anomalies congénitales et d'autres dangers pour le système reproductif. **Lavez-vous les mains après chaque manipulation.** (Cet avis est fourni conformément à la proposition 65 du Code de santé et sécurité de l'État de la Californie section 25249.5 et des sections suivantes.)